

Communauté de Communes

de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins

16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08



SEANCE DU BUREAU

17 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 17 juin**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 avril 2026 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Aide aux associations
2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides
3. Individualisation des aides « coup de pouce ». Comité du 15 juin 2026

Contrôle du quorum

Présents :

Excusés :

1. Aide aux associations

Del2026_

Il convient de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes :

Cinéveil : 10 000€

Amis de Chassenon : 500€

Comice agricole : 1000€

Les archers du Confolentais : 1000€

CCAS d'Angoulême : 500€

Après en avoir délibéré, il vous est proposé de :

DECIDER d'octroyer la subvention présentée ci-avant ;

AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

2. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2026_

Vu les délibérations Del2024_042 et 2024_195 relatives au règlement d'intervention des aides financières dans le cadre de l'habitat.

Vu les dossiers de paiement réglés par l'ANAH à ce jour et les ajustements nécessaires à réaliser pour en respecter les montants :

NOM	PRENOM	COMMUNE	TYPE INTERVENTION	TRAVAUX SUBVENTIONNABLES	PRIME CCCL
XXXXX	XXXXX	CHASSIECQ	Rénovation énergétique	67 110,00 €	2 000 €
XXXXX	XXXXX	LE LINDOIS	Autonomie	12 180,00 €	800 €
XXXXX	XXXXX	LES PINS	Autonomie	7 261,82 €	800 €
XXXXX	XXXXX	MOUZON	Rénovation énergétique	66 990,00 €	2 000 €
XXXXX	XXXXX	PRESSIGNAC	Rénovation énergétique	69 252,00 €	2 000 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

- **ACCEPTER** de mandater les aides comme décrit ci-avant pour un montant total de 7 600 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

3. Individualisation des aides « coup de pouce ». Comité du 15 juin 2026

Del2026_

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des Entreprises (SRDEII), signé entre la communauté de communes de Charente Limousine et la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le Comité PACTE du 15 juin 2026,

La Communauté de communes met en place des aides à destination des entreprises de moins de 10 salariés.

Pour rappel, l'objet du dispositif « coup de pouce » est de soutenir un projet sur le territoire de Charente Limousine, en favorisant le maintien et le développement de services marchands de proximité dans les centres-bourgs.

Suite au dernier Comité PACTE, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

Comité du 15 juin 2026 :

- Mme Marie-Claude POINET – Café des Sports – Chabanais : 6 000 €
- Mme Naro DAVEAU – Naro Coiffure et Esthétique – Chabanais : 6 000 €

- M. Yoan AUBIN – Poêle et Cheminée Aubin – Saint-Claud : 6 000 €

- M. Rémy LABESSE – Maz and Trott – Mazerolles : 4 500 €

Après en avoir délibéré, merci de bien vouloir :

APPROUVER l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du dispositif « Coup de pouce ».

AUTORISER le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--